

## **AVIS DE MARCHÉ PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE - N°24/2026**

*Création de deux terrains de beach-volley sur le territoire de la commune de Villeneuve Loubet*

### **1. Identification de l'acheteur public / pouvoir adjudicateur**

Commune de Villeneuve-Loubet

Hôtel de Ville / Place de la République - 06270 VILLENEUVE LOUBET (France)

Téléphone fixe : 04 92 02 60 31 / E-mail : [commande-publicque@villeneuveloubet.fr](mailto:commande-publicque@villeneuveloubet.fr)

Adresse Internet de l'acheteur public : [www.villeneuveloubet.fr](http://www.villeneuveloubet.fr)

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### **2. Procédure de passation**

Marché public passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics (A.M.P.)

L'acheteur public n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs publics.

### **3. Objet du marché et caractéristiques principales**

La présente consultation a pour objet la création de deux terrains de beach-volley sur le territoire de la commune de Villeneuve Loubet.

Les travaux comprennent plus précisément :

- Débroussaillage, taille et abattage d'arbres existants ;
- Terrassements en fouille / déblais ;
- Mise en œuvre de géotextile ;
- Mise en œuvre de ballast et / ou GNT ;
- Fourniture et mise en œuvre du drainage des terrains ;
- Fourniture et pose de bordures caoutchouc ;
- Fourniture et mise en œuvre de sable pour beach-volley ;
- Fourniture et mise en œuvre des équipements sportifs ;
- Fourniture et pose de clôture et portillons ;
- Eclairage des terrains de beach-volley (PSE).

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

En application de l'article L. 2113-11 du Code de la Commande Publique, le présent marché n'est pas alloué par l'acheteur Public. Ce choix se motive par le fait que l'éclairage sportif étant techniquement indissociable des travaux de création des terrains (réseaux, terrassements, conformité d'ensemble), diviser ces prestations en lots distincts risquerait de complexifier les travaux et d'en augmenter le coût. Le recours à un marché unique permet par conséquent d'assurer une meilleure coordination des interventions, une cohérence technique de l'ouvrage ainsi qu'une optimisation du planning d'exécution.

Le marché prendra effet à compter de la date de sa notification jusqu'à la réalisation complète de la prestation.

Les candidats fixeront librement leurs délais d'intervention dans leur mémoire technique, sous réserve de validation par le maître d'ouvrage et dans le respect des délais plafonds suivants :

- Période de préparation : 2 semaines
- Délai d'exécution des travaux : 2 mois
- Délai global d'exécution du marché : 3 mois

À titre indicatif, le planning prévisionnel prévoit une intervention sur site dès juillet 2026.

Conformément à l'article R. 2151-8 du Code de la Commande Publique, il est précisé que les variantes ne sont pas acceptées.

### **4. Visite de site obligatoire**

Les visites se dérouleront entre le mardi 26 mai 2026 et le lundi 22 juin 2026. Elles s'organiseront du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Contact : Centre Technique Municipal / Tel : 04 92 02 63 50 / Mail : [services-techniques@villeneuveloubet.fr](mailto:services-techniques@villeneuveloubet.fr)

### **5. Conditions de participation**

Le marché sera attribué soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'opérateurs économiques conjoint ou solidaires.

En cas de groupement, les candidatures et les offres sont présentées soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par un mandataire qui justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

En vertu de l'article R. 2151-7 du Code de la Commande Publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**En respect du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public a pris la décision d'examiner les offres avant les candidatures.**

Dans ce cadre, conformément aux dispositions de de l'article R. 2144-4 du Code susmentionné, l'Acheteur Public n'exige que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public que ce dernier justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

L'examen de la candidature s'opèrera en respect des articles L. 2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique ; ainsi que des articles L. 2142-1, R. 2143-1 et suivants, R. 2144-1 et suivants du même Code.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat putatif transmette, sur invitation de l'Acheteur Public, les documents référencés dans le dossier de consultation.

## **6. Examen des offres**

Les offres seront jugées en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique (50 points) – le jugement de ce critère s'opèrera par le biais de sous critères dont le détail figure dans le Dossier de consultation (D.C.E.) tenu à disposition des candidats.
2. Prix - Offre financière proposée (40 points).
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)

## **7. Retrait des dossiers de consultation/modalités de remise des offres**

Conformément aux articles R. 2132-7 et suivants du Code de la Commande Publique, l'Acheteur Public met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur le profil d'acheteur suivant :

<https://www.marches-securises.fr> / Mot-clé : Villeneuve Loubet

En respect du droit de la commande publique, la Commune assure la mise en œuvre d'une dématérialisation totale de ses procédures de marchés publics.

Il sera donc demandé aux candidats de remettre l'intégralité de leur offre par voie électronique via le profil d'acheteur mentionné ci-avant.

**Les offres transmises par toute autre voie que la voie dématérialisée seront déclarées irrégulières et rejetées.**

Conditions et mode de paiement : Le site d'accès est libre après inscription gratuite

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Date limite d'obtention des Dossiers de Consultation : mardi 23 juin 2026 à 11 heures 00.

## **8. Modalités essentielles de financement et de paiement.**

Conformément aux dispositions des articles L. 2191-1 et suivants Code de la Commande Publique, l'exécution financière du marché s'opèrera dans les conditions suivantes :

Les prestations seront financées sur les fonds propres du budget communal.

Les prestations seront payées, au(x) Titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), dans les délais fixés par les articles L. 2192-10, R. 2192-10 et suivants du Code de la Commande Publique ; à savoir, par mandat administratif après service fait à compter de la réception d'une demande de paiement dans un délai global de trente (30) jours.

Les modalités d'application de l'article en question sont précisées par le Décret modifié n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

## **9. Date limite de remise des offres**

Le mardi 23 juin 2026 à 11 heures 00.

## **9 Procédure de recours**

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr).

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Greffe du tribunal administratif de Nice – 18, avenue des fleurs - 06000 Nice, Tél. : 04 89 97 86 00 / courriel : [greffe.ta-nice@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nice@juradm.fr)

## **10. Renseignements complémentaires**

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est : Le Français.

En application de l'article R. 2143-16 du Code de la Commande Publique, si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront obligatoirement adresser leurs demandes par voie électronique, via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Le délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## **11. Date d'envoi de l'avis à la publication**

Le 22 mai 2026